

1 janvier Journée du domaine public

Le début de chaque nouvelle année est une période de fête dans le monde entier et l'occasion de se souhaiter une excellente année en oubliant un quotidien parfois difficile.

Le premier janvier est aussi une date très particulière pour la connaissance car un grand nombre d'informations, d'oeuvres et de créations deviennent accessibles librement à l'humanité tout entière.

La part patrimoniale des droits d'auteur expirant pour les travaux d'artistes morts soixante-dix ans plus tôt, des milliers d'œuvres rejoignent le domaine public. Profitons-en pour nous insurger contre ce travers de langage qui consiste à dire qu'une oeuvre "tombe" dans le domaine public. Elle ne tombe pas, elle s'élève vers le public !

Patrimoine commun

L'oeuvre n'appartient plus à quiconque, elle devient partie intégrante d'un trésor commun, disponible à tous, notre patrimoine immatériel.

Le monde de la création numérique est particulièrement sensibilisé à cette célébration et il est intéressant de noter que l'Union Européenne est partenaire de cette initiative, dans son soutien au programme Communia ("The Digital Public Domain: Foundations for an Open Culture").

Un site à visiter : journeedudomainepublic.fr